



Assemblée générale

Distr. générale
7 février 2003

Cinquante-septième session
Point 86, a, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/57/531/Add.1)]

57/246. Application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité toujours actuelle de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, figurant en annexe à sa résolution S-18/3 du 1^{er} mai 1990, et de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, figurant en annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990,

Rappelant ses résolutions 54/206 du 22 décembre 1999, 55/190 du 20 décembre 2000 et 56/191 du 21 décembre 2001,

Rappelant également les résultats de toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies depuis le début des années 90,

Réaffirmant la Déclaration du Millénaire¹, en particulier les objectifs et les engagements concernant le développement et l'élimination de la pauvreté,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général²,

1. *Remercie* le Président de l'Assemblée générale d'avoir engagé avec les États Membres les consultations prévues dans la résolution 54/206 sur le projet de texte relatif à une stratégie internationale du développement pour la première décennie du nouveau millénaire, projet que le Secrétaire général lui a présenté à sa cinquante-cinquième session ;

¹ Voir résolution 55/2.

² A/57/216.

2. *Décide* qu'elle prendra à sa cinquante-huitième session une décision finale quant à la nécessité d'élaborer une stratégie internationale du développement pour la première décennie du nouveau millénaire, en tenant compte des conclusions du groupe de travail spécial chargé d'étudier l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes ;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un aperçu des progrès réalisés, mais aussi des difficultés et des obstacles rencontrés dans la réalisation des grands buts et objectifs de développement adoptés par l'Organisation des Nations Unies au cours de la décennie passée ;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session, au titre de la question intitulée « Développement durable et coopération économique internationale », la question subsidiaire intitulée « Application de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement ».

*78^e séance plénière
20 décembre 2002*